

DEC221476DR02

Décision portant délégation de signature à M. Dominique AVON, directeur de l'unité UAR2500 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman - IISMM, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS2000 intitulée Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman – IISMM ;

Vu la décision DEC201410INSHS du 1^{er} octobre 2020 portant nomination de M. Dominique AVON aux fonctions de directeur de l'UMS2000 à compter du 1^{er} août 2020 ;

Vu la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant recodification sous la forme d'UAR2500 de l'Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman – IISMM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée M. Dominique AVON, directeur de l'UAR2500, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux



marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique AVON, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle GRAVEJAT (SAENSR), responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC220596DR02 du 28 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale

Véronique Debisschop

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.

